



Jean Bassères
Directeur général
Pôle emploi
1 av du Dr Gley
75987 PARIS Cedex

Objet : lettre ouverte au Directeur général de Pôle emploi concernant les discriminations que subissent les personnels des Pôles Appui Gestion

Monsieur le Directeur général de Pôle emploi,

Depuis la création de Pôle emploi, la Direction générale ne cesse de s'attaquer aux Pôles Appui Gestion en transférant l'ensemble du travail réalisé par les techniciens appui gestion vers les conseillers et en déplaçant ceux-ci vers les plateformes de traitement. A cela s'ajoute l'impossibilité de tout développement de carrière !

Le statut prévoit un quota de promotion de 2 % pour l'ensemble du personnel public. Or depuis 6 ans, s'il y a eu des promotions pour les autres niveaux d'emploi, aucune épreuve de sélection n'a été ouverte pour le personnel technicien appui gestion.

Vous êtes le garant de l'application des règles statutaires. Mais depuis six ans, vous semblez avoir oublié les obligations qui sont les vôtres. Pendant six ans, le SNU s'est battu pour que la Direction générale respecte les règles statutaires et ouvre des épreuves de sélection.

La Direction a enfin cédé et des épreuves de sélection nationales ont été organisées cette année. Mais seulement 6 postes ont été ouverts pour 272 candidats potentiels. De plus, lors de ces épreuves, vous avez fait le choix de complexifier à l'extrême le sujet des épreuves provoquant et justifiant ainsi l'élimination d'un grand nombre de candidates et candidats.

Par ces procédés, vous signifiez aux personnels des Pôles Appui Gestion le peu de reconnaissance accordée à leur investissement et à leur rôle pourtant précieux dans le réseau et en structure. Les agentes et agents ne sont pas dupes de votre stratégie que traduit l'adage « diviser pour mieux régner ». Le personnel appréciera.

Nous exigeons sans attendre que, dans votre souci d'équité, de respect des règles statutaires et de prise en considération des personnels, vous procédiez à un rattrapage de promotion correspondant aux 6 années passées sans épreuve de sélection. Une première étape doit se traduire immédiatement par une augmentation significative du nombre de lauréats.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Paris, le 14 octobre 2015

